



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 juillet 2010

SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPERATION
ET RELATIONS INTERNATIONALES A
L'ANJCA - REVERSEMENT DE LA
SUBVENTION DU SGAR DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
PLURIANNUEL DES VILLES D'ATAKPAME
(TOGO) ET COVE (BENIN)

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
08 juillet 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ARDOUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS

RELATIONS EXTERIEURES

SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPERATION ET RELATIONS INTERNATIONALES A L'ANJCA - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SGAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PLURIANNUEL DES VILLES D'ATAKPAME (TOGO) ET COVE (BENIN)

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention avec l'Association Niortaise pour le Jumelage et des actions de coopération en faveur des villes d'ATAKPAME et de COVE.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget (imputation : 65041-6574).

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé pour la période 2010-2012 une subvention de 54 000 € à la Ville de NIORT, responsable de la coordination et de la mise en œuvre du programme de développement pluriannuel des villes d'ATAKPAME et de COVE.

La Ville de NIORT confie la réalisation de ce projet à l'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec COVE et ATAKPAME (ANJCA). Elle est chargée de recevoir les participations publiques ou privées et d'assurer le versement à la structure partenaire ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention avec l'Association Niortaise pour le Jumelage ou la Coopération avec ATAKPAME, portant attribution d'une subvention d'un montant de 25000 € pour l'année 2010 ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;
- Approuver la convention financière avec le SGAR ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à percevoir pour la période 2010-2012, la subvention du SGAR, d'un montant de 54 000 € ;
- Approuver la convention avec l'ANJCA en vue du reversement à l'association de la subvention du SGAR ;
- - Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD